

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME: FIN DU DÉBAT GÉNÉRAL SUR UNE SÉRIE DE QUESTIONS DE FOND

26 juin 2006

Le Conseil des droits de l'homme a poursuivi, lors d'une séance supplémentaire organisée ce midi, l'examen des questions relatives à la lutte contre l'intolérance religieuse, la crise au Darfour, la situation dans les territoires arabes occupés, le rôle des défenseurs des droits de l'homme et les droits de l'homme des travailleurs migrants.

Le Conseil a entendu les déclarations des délégations de dix-huit pays observateurs: Liban, Soudan, la Palestine, Israël, Norvège, Chili, Libye, Qatar, Espagne, Égypte, Iran, Koweït, Suède, Iraq, États-Unis, Nicaragua, Népal et Émirats arabes unis. En fin de séance, les représentants des pays suivants ont exercé le droit de réponse: Palestine, Syrie, Cuba, Iran, République populaire démocratique de Corée, Colombie, Soudan, Algérie et Ouzbékistan.

La situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens a largement été évoquée, plusieurs délégations demandant en particulier qu'une commission d'enquête soit menée afin de faire la lumière sur les événements récents dans la région et faire rapport au Conseil dès sa prochaine session.

...

Fin du débat sur les territoires arabes occupés, le soutien aux accords d'Abuja, la lutte contre l'incitation à la haine raciale, les défenseurs des droits de l'homme et les migrants

M. GEBRAN SOUFAN ([Liban](#)) a attiré l'attention du Conseil sur le sort des personnes disparues. Le Gouvernement libanais souhaite connaître le sort de ces personnes et a fait de cette question une priorité. S'agissant de la question de la lutte contre l'incitation à la violence et la haine raciale, M. Soufan a souligné que le Liban avait une importante contribution à apporter dans ce domaine et a estimé que le Conseil pourrait tirer parti de l'expérience libanaise.

...

M. BASHAR JA'AFARI ([Syrie](#)) a dit espérer que le Conseil des droits de l'homme soit plus crédible que la Commission. La Syrie a déclaré qu'elle refusait qu'il y ait au sein du Conseil une politisation sélective. L'occupation représente la pire forme des violations des droits de l'homme. Une mission d'établissement des faits doit être envoyée dans les territoires occupés. Le Conseil doit protéger les droits de ces populations qui doivent voir rétablir leurs droits.

M. MOHAMMAD ABU-KOASH ([Palestine](#)) a lancé un appel au Conseil et à la communauté internationale afin qu'ils mettent un terme au siège dont est victime la population palestinienne et ce, afin d'éviter que la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés ne continue de se

détériorer. Des mesures devraient par ailleurs être prises pour répondre aux graves violations des droits de l'homme perpétrées par les forces israéliennes contre la population palestinienne. La Palestine est favorable à l'établissement d'une mission de haut niveau chargée d'enquêter sur ces violations. Cette mission devrait présenter ses conclusions et recommandations au Conseil lors de sa prochaine session.

M. ITZHAK LEVANON (Israël) a regretté certaines omissions dans les déclarations faites ce matin devant le Conseil des droits de l'homme, tels que les fréquents tirs de roquettes vers des populations civiles israéliennes. Il a également rappelé le raid effectué hier par des terroristes palestiniens tuant deux soldats et en kidnappant un troisième. Le représentant israélien a posé la question suivante: «Est-ce que la volonté de soulever des questions des droits de l'homme est un moyen d'utiliser les droits de l'homme comme une arme contre ses ennemis?»

...

MME NAJAT AL-HAJJAJI (Libye) a regretté que les nombreuses décisions prises par l'ancienne Commission des droits de l'homme s'agissant des violations des droits de l'homme perpétrées par Israël dans les territoires palestiniens occupés n'aient pas été suivies d'effet. La Libye souligne l'urgente nécessité pour le Conseil de se saisir de la question des droits de l'homme du peuple palestinien.

M. NASSER RASHID AL NUAIMI (Qatar), a dit espérer que le Conseil des droits de l'homme permettra de faire un grand bond en avant et d'éviter la politisation des débats. La situation des droits de l'homme en Palestine, qui continue de se dégrader, doit être le grand défi à relever par le Conseil. Il faut prendre des mesures urgentes et pratiques pour faire cesser les violations des droits de l'homme et faire lever le siège économique subi par la population palestinienne.

...

MME MAHY ABDEL LATIF (Égypte) a déclaré que les Israéliens privent les Palestiniens de leurs droits les plus fondamentaux. Quelles que soient les excuses invoquées, rien ne peut justifier cette colonisation qui tue des civils innocents. L'Égypte demande au Conseil de prendre des mesures pratiques pour faire face aux violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien. Le Conseil doit continuer à se saisir de cette question jusqu'à que cesse l'occupation.

...

M. NAJEEB AL-BADER (Koweït) a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Il faut réaffirmer le respect du droit international. Le Conseil doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme commises par Israël dans les territoires occupés. Une commission d'enquête doit être mise en place pour enquêter sur les violations perpétrées par Israël. La liberté d'expression ne doit

pas permettre de dénigrer et diffamer d'autres cultures.

...

M. OMER BERZINJI (Iraq) a dit l'urgence de protéger les droits de l'homme du peuple palestinien et des peuples arabes violés par l'occupations israélienne. Le Conseil des droits de l'homme doit envoyer une mission d'enquête pour évaluer la situation sur le terrain. La communauté internationale doit veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne effectivement au peuple palestinien. Le Conseil doit aussi favoriser une culture de tolérance et de compréhension entre toutes les religions, a souligné le représentant iraquien.

M. WARREN W. TICHENOR (États-Unis) a demandé que le Conseil fasse preuve d'honnêteté intellectuelle au sujet de la question de la Palestine. Il doit examiner ces préoccupations comme pour les autres pays, c'est-à-dire dans le cadre de la procédure d'examen périodique. Au sujet du Darfour, le représentant des États-Unis a rappelé que la situation s'aggrave. Le Conseil doit apporter un soutien technique pour la réalisation des accords de paix, a-t-il estimé.

...

M. GYAN CHANDRA ACHARYA (Népal) a demandé une amélioration de la situation des droits de l'homme en Palestine. Un règlement fondé sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait apporter une solution durable. Au sujet de la tolérance religieuse, le représentant népalais a prôné la diversité pour promouvoir la coexistence à long terme. Quant à la protection des droits des migrants, c'est un sujet brûlant pour le Népal, a rappelé le représentant, qui a demandé de mesures concrètes pour la protection des droits des travailleurs migrants.

MME NAJLA AL QASSIMI (Émirats arabes unis) a déploré que la situation dans les territoires arabes occupés n'ait jamais trouvé de solution, malgré les nombreuses résolutions adoptées dans ce domaine. Le blocus économique imposé actuellement au peuple palestinien est en train de détruire la société palestinienne. Le Conseil doit demeurer saisi de cette question jusqu'à ce que toutes les violations aient pris fin. La représentante s'est élevée aussi contre les discriminations religieuses, qui doivent être combattues par l'éducation. Les Émirats saluent par ailleurs l'accord de paix intervenu au Soudan.

...

MME SIMIA AHMADI (Human Rights Watch, au nom également de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) a estimé que le Conseil ne doit se montrer, contrairement à l'ancienne Commission, ni lent ni timoré. Il doit aborder rapidement et complètement toutes les situations de violation des droits de l'homme et appuyer l'action des défenseurs des droits de l'homme. Plusieurs dossiers sont particulièrement importants aux yeux de *Human Rights Watch*, notamment l'Iran, la Palestine occupée et le Soudan: ils devraient tous être examinés par le Conseil, qui doit placer toutes ces questions au cœur de son ordre du jour, afin que les problèmes puissent trouver des solutions.

...

M. JEAN-JACQUES KIRKYACHARIAN (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a regretté l'attitude de dénigrement vis-à-vis de la Commission des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme ne devrait pas renier trop tôt son héritage, et ne pas ramener la question des droits de l'homme aux seuls droits individuels. Il doit au contraire adopter une vision globale de ces droits et maintenir l'examen et la discussion des situations, comme par exemple celle du peuple palestinien. Le Conseil doit prendre position sur la dégradation récente de sa situation, à Gaza en particulier.

...

Exercice du droit de réponse

Le représentant de la Palestine, répondant à une déclaration du représentant d'Israël, a dit que l'Autorité palestinienne fait beaucoup d'efforts pour libérer le soldat capturé hier sur une base militaire israélienne, d'où sont tirés quotidiennement des missiles sur le territoire palestinien (Khan Younès), dont l'un a récemment tué dix-huit membres d'une même famille. Le représentant a toutefois rappelé qu'Israël procédait lui-même à des enlèvements de civils palestiniens et que plusieurs centaines de femmes et d'enfants sont actuellement dans les prisons israéliennes. Le Conseil doit demander leur libération.

Le représentant de la Syrie a rappelé que le Rapporteur spécial sur la situation dans les territoires arabes occupés avait fait état de violations «sans précédent dans l'histoire» des droits des peuples palestinien, syrien et libanais par Israël. L'incitation à la haine et la diffamation des religions figurent dans les manuels scolaires israéliens. Depuis 1967, Israël transforme des mosquées en boîtes de nuit ou en fermes. La recherche de la paix doit être une démarche d'ensemble, et non une initiative unilatérale d'Israël.

* * * * *

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRHRC06018F